



Aide au développement de l'hébergement touristique de randonnée

Nature des opérations subventionnables

Développer une offre d'hébergements de qualité, appropriée à la pratique de la randonnée et adaptée aux attentes du marché et aux besoins des territoires.

Bénéficiaires

Exploitant à titre individuel ou en société d'un gîte d'étape de randonnée.

Commune ou EPCI, sous réserve des conditions d'accueil.

Conditions de recevabilité

Opérations éligibles

Création et modernisation de gîtes d'étape de randonnée labellisés.

Investissements éligibles

Investissements immobiliers réalisés par des entreprises du bâtiment assurant la fourniture et la pose des matériaux et portant :

- sur les locaux d'hébergement.
- sur la rénovation et la décoration d'un ensemble homogène et cohérent de l'hébergement.
- sur la création d'espaces dédiés à la pratique de la randonnée (exemple : local vélo, atelier de maintenance, local de remisage de matériel).

Critères d'éligibilité

- localisation du gîte à 2 kms maximum d'un axe majeur de randonnée d'intérêt départemental (4 kms pour les bases VTT, voies vertes et chemin de halage) et îles inscrites au PDIPR, selon carte en annexe.
- montant minimum des investissements éligibles : 10 000 € HT.
- obtention du label Rando accueil et/ou hébergement de groupe Gîtes de France, et Tourisme et handicap le cas échéant.

CONTACT

M. le Président du Conseil général

Direction du développement économique et international (DDEI)
Service d'appui à l'économie et à l'emploi – Tél. 02 98 76 20 67
32, boulevard Duplex – CS 29029 – 29196 Quimper Cedex

- Obligation de sortie de classe énergétique « D » a minima après travaux (réalisation d'une évaluation énergétique).
- Adhésion à l'ANCV obligatoire.

Financement départemental

20 % des dépenses HT.

Plafond d'aide : 25 000 € par établissement sur 5 ans.

Plafond d'aide majoré de 5 000 € :

- pour les gîtes d'étape labellisés Tourisme et handicap pour au moins 2 familles de handicap à l'issue des travaux subventionnés.
- pour les travaux amenant une sortie de classe « B » ou « C ».
- pour l'obtention de la labellisation « Eco-label européen » à l'issue du programme de travaux.

Aide complémentaire de 500 € pour la participation (obligatoire pour la création d'un gîte d'étape) à une formation minimale de 3 jours (accueil, commercialisation, etc.).

Pour tout renseignement sur la labellisation des projets :

- Association Rando accueil Bretagne
7C rue Pierre Texier - 35760 Montgermont -
Tél. 02 99 26 13 50 pour le label «Rando accueil».
- Association départementale de l'accueil rural du Finistère - 48 rue Jacques Anquetil - CS 52037 - 29108 Quimper Cedex - Tél. 02.98.64.20.20 pour le label «Gîtes de France».

- Finistère Tourisme - 4 rue du 19 mars 1962 - 29000 Quimper – Tél. 02 98 76 24 77 pour le label « Tourisme et handicap ».

Application d'un coefficient de solidarité : il sera procédé, pour le calcul des subventions d'investissement aux communes et à leurs groupements (EPCI, syndicats, etc.), à l'application d'un coefficient de solidarité permettant de moduler l'aide, coefficient qui sera calculé chaque année pour chaque collectivité à partir d'indicateurs de ressources et de caractéristiques des communes.

Constitution du dossier

La demande de subvention, sous forme d'un dossier complet ou d'une lettre d'intention préalable valable 6 mois, doit être déposée au Conseil général - Direction du Développement Economique et International - 32 Boulevard Dupleix - CS 29029 - 29196 Quimper Cedex (☎ 02.98.76.20.67), **avant** la réalisation des investissements, toute exécution antérieure étant exclue de la base subventionnable.

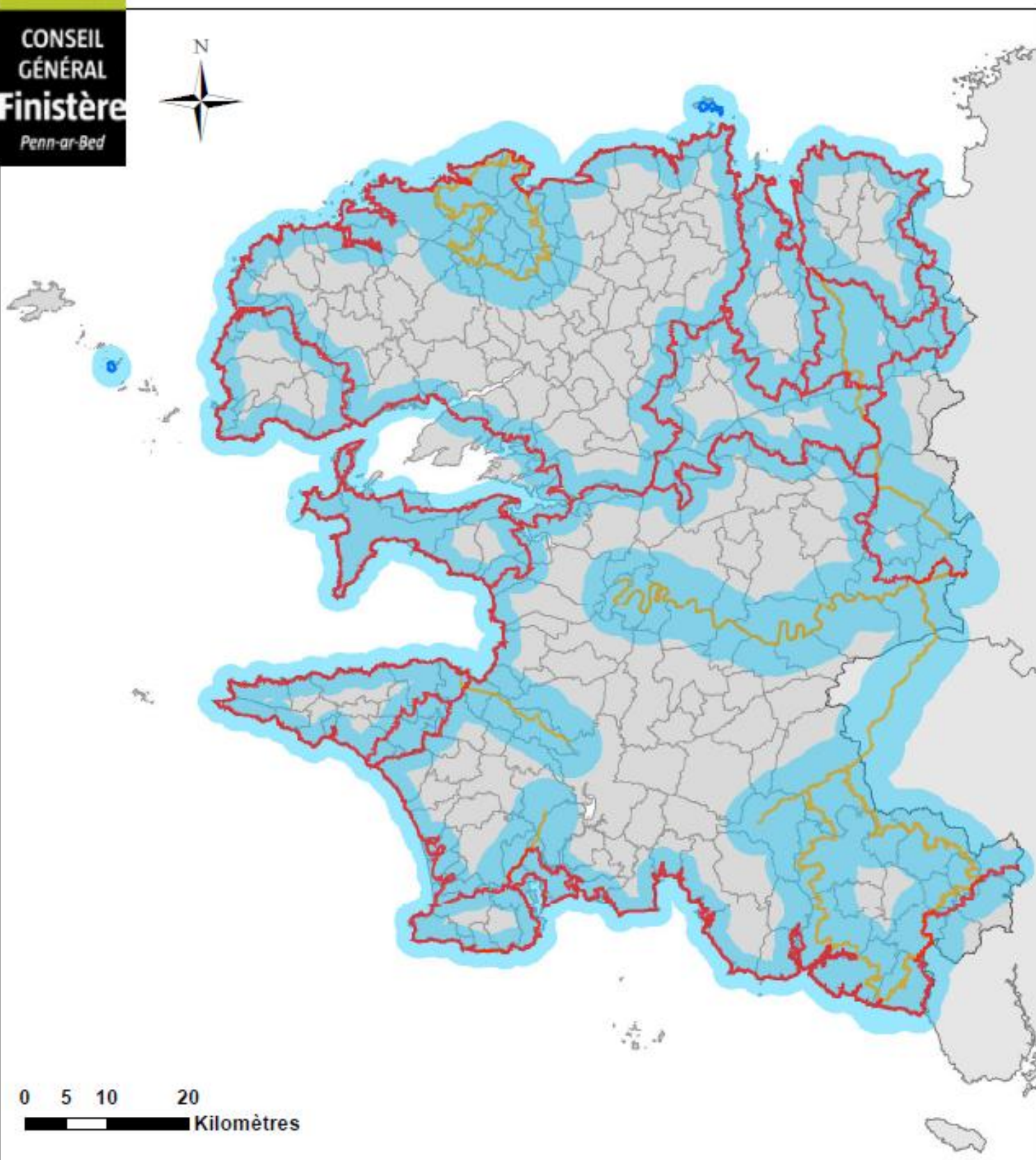
Régime d'aides

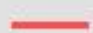

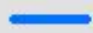

Dispositif d'aide pris en application du règlement UE N°1407/2013 relatif aux aides «de minimis» adopté par la Commission européenne le 18 décembre 2013, qui limite le montant d'aides publiques attribuées sous ce régime à 200 000 € sur une période de 3 exercices fiscaux.

Aides aux hébergements touristiques de randonnée Proposition de zonage



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



-  Schéma rando - GR - 2 km
-  Schéma rando - voies vertes et tour de pays VTT - 4 km
-  Schéma rando - îles - 2 km
-  zonage_hebergement

Conseil Général du Finistère
Direction de l'Aménagement, de l'Eau,
de l'Environnement et du Logement
Service des espaces naturels et des paysages
07/02/2014